Image not found or type unknown

Photo prise à mon insu et diffusee

Par **Nuage54**, le **07/01/2019** à **19:50**

Bonjour,

J ai été prise en photo de derrière, zoom accès sur mon fessier lors d une manifestation au sein d une caserne ou J ai une activité de volontaire.

Cette photo a été diffusée à mon insu , y a t il des recours possibles contre la personne qui a fait cette photo ?

En vous remerciant

Par **tomrif**, le **07/01/2019** à **20:09**

bonjour,

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGI

"2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant **dans un lieu privé**."

selon qu'un juge considère que la photo a été prise dans un lieu privé ou public, il y a délit ou non.

en l'absence de délit, il y a peut-être quelque chose à faire au civil, mais un avocat est recommandé dans ce cas et cela risque de vous couter des sous au final.

Par **Nuage54**, le **08/01/2019** à **14:53**

Il y a donc peu de chances que cela aboutisse ?
C est en effet un lieu privé
Un dépôt de plainte est inutile ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés